NATIONS
UNIES

EP

UNEP/GC.26/17

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.: générale
12 janvier 2011

Français
Original : anglais

Vingt-sixième session du Conseil d'administration/
Forum ministériel mondial sur l'environnement
Nairobi, 21–24 février 2011
Point 4 b) de l'ordre du provisoire*

Questions de politique générale : nouvelles questions de politique générale

Document d'information pour les consultations ministérielles

Document de réflexion présenté par le Directeur exécutif

Contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

Sommaire

La présente note a pour but d'informer brièvement les ministres au sujet du thème global des consultations ministérielles qui auront lieu durant la vingt-sixième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement : « Contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement au processus préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable ». Ce document de réflexion vise à stimuler les débats durant les consultations ministérielles.

* UNEP/GC.26/1.

K1170123 070211

Introduction

1. Les débats menés lors des consultations ministérielles qui auront lieu pendant la vingt-sixième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)/Forum ministériel mondial sur l'environnement seront axés sur la contribution du PNUE au processus préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Dans le cadre de ce thème global, deux thèmes interconnectés seront examinés : « les avantages, les enjeux et les risques associés au passage à une économie verte » et « la gouvernance internationale de l'environnement ». Les débats s'inspireront des consultations ministérielles qui ont été menées durant la vingt-cinquième session et la onzième session extraordinaire du Conseil/Forum, telles que consignées dans les résumés des consultations établis par le Président[1].

2. Les débats donneront aux ministres de l'environnement du monde entier l'occasion :

a) De se tenir au courant de l'état des activités préparatoires menées par la communauté internationale dans l'optique de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui se tiendra au Brésil en 2012, et des activités qui ont été entreprises par le PNUE pour contribuer au processus préparatoire de la Conférence;

b) D'examiner la contribution du PNUE à la Conférence, en particulier en ce qui concerne l'économie verte dans l'optique du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et le cadre institutionnel du développement durable;

c) D'examiner la question de l'économie verte dans l'optique de l'élimination de la pauvreté et du développement durable, ainsi que les nouvelles conclusions concernant les moyens de parvenir à un développement durable, par le biais du passage à une économie verte;

d) D'examiner quelles réformes institutionnelles du système des Nations Unies sont requises pour renforcer la gouvernance internationale de l'environnement, dans l'optique du développement durable.

3. Deux autres notes d'information (UNEP/GC.26/17/Add.1 et Add.2) donnent des informations spécifiques sur les thèmes I et II des consultations ministérielles. La présente note devrait être examinée conjointement avec ces deux documents.

I. Genèse de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

4. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable marquera le quarantième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain (qui s'est tenue du 5 au 16 juin 1972, à Stockholm) et le vingtième anniversaire de la Conférence sur l'environnement et le développement (qui s'est tenue du 3 au 14 juin 1992, à Rio de Janeiro, Brésil). Les textes issus de la première Conférence comprennent une déclaration, un plan d'action et une série de recommandations, notamment une recommandation sur la création du PNUE – décision officialisée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 2997 (XXVII) du 15 décembre 1972.

5. Suite à la publication, en 1987, du rapport intitulé « Notre avenir à tous » par la Commission mondiale de l'environnement et du développement (communément appelée « Commission Brundtland »), l'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution 44/228 du 22 décembre 1989, de convoquer une Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement; elle a aussi accepté l'offre faite par le Gouvernement brésilien d'accueillir la Conférence et a invité le PNUE, entre autres, à contribuer pleinement aux préparatifs de la Conférence. Les principaux textes issus de cette conférence sont la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement,[2] Action 21[3] et la Déclaration de principes non juridiquement contraignante mais faisant autorité pour un consensus

1 Annexe II du document A/64/25 et annexe II du document A/65/25. Les résumés du Président font état du dialogue interactif qui a été mené entre les ministres et d'autres chefs de délégation ayant participé à la vingt-cinquième session et à la onzième session extraordinaire du Conseil/Forum. Ils rapportent les idées qui ont été exposées et examinées, plutôt que donnent un aperçu consensuel de tous les points qui ont été soulevés par les participants.

2 *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.93.I.8 et rectificatif), vol. I: Résolutions adoptées par la Conférence, résolution 1, annexe I

3 Ibid., résolution 1, annexe II.

mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique ont aussi été ouvertes à la signature lors de cette conférence.

6. Comme prévu dans sa résolution 47/190 du 22 décembre 1992, qui approuve les textes issus de la Conférence, l'Assemblée générale s'est réunie cinq ans plus tard, à sa dix-neuvième session extraordinaire, pour examiner la mise en œuvre d'Action 21. Dans sa résolution S-19/2, elle a adopté le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21.

7. Par la suite, l'Assemblée générale a adopté la résolution 55/199 du 20 décembre 2000, dans laquelle elle a décidé d'organiser, en 2002, un sommet visant à examiner les progrès accomplis en dix ans de mise en œuvre des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, afin de susciter un engagement politique renouvelé en faveur du développement durable; l'Assemblée générale a accepté l'offre faite par le Gouvernement sud-africain d'accueillir cet évènement, et a invité le PNUE et les autres organisations compétentes à participer pleinement à cet examen. Le Sommet mondial pour le développement durable s'est tenu du 26 août au 4 septembre 2002 et a abouti à l'adoption de deux principaux documents : le Plan de mise en œuvre de Johannesburg[4] et la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable[5].

8. Presque 20 ans après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, peu de progrès ont été accomplis pour parvenir aux objectifs convenus au niveau international, et des obstacles continuent de limiter l'intégration des trois piliers du développement durable, en particulier dans le contexte des crises mondiales actuelles. L'environnement, notamment le climat et la biodiversité, subit des pressions de plus en plus importantes, tandis que les conditions favorables, les fonds et les technologies nécessaires à la protection de l'environnement par le biais du développement durable, n'ont pas augmenté au rythme espéré. Les arrangements financiers en matière de lutte contre le changement climatique continuent d'être débattus, et le Cycle de négociations commerciales de Doha mené dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce et visant à réduire les entraves au commerce partout dans le monde et à assurer la liberté des échanges commerciaux entre des pays aux différents niveaux de prospérité, n'a pas encore été finalisé.

9. Reconnaissant l'importance d'effectuer des progrès pour parvenir à un développement durable, et afin de marquer le vingtième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, l'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution 64/236 du 24 décembre 2009, d'organiser, en 2012, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable au plus haut niveau possible, et a accepté l'offre du Gouvernement brésilien d'accueillir cette conférence.

10. Il fut en outre décidé que les objectifs de la Conférence seraient de susciter un engagement politique renouvelé en faveur du développement durable, d'évaluer les progrès accomplis à ce jour et les lacunes restant à combler dans la mise en œuvre des textes issus des principaux sommets sur le développement durable, et d'examiner les questions nouvelles et émergentes. La Conférence serait axée sur les thèmes de l'économie verte dans l'optique du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, et le cadre institutionnel du développement durable.

11. Dans la Déclaration de Nusa Dua, adoptée par le Conseil d'administration du PNUE dans sa décision SS.XI/9, les gouvernements ont clairement exprimé leur volonté de participer activement aux préparatifs de la Conférence. Ils ont accueilli favorablement la décision d'organiser la Conférence et ils ont appuyé et encouragé une participation active et effective du PNUE au processus préparatoire de la Conférence.

12. Dans sa résolution 65/162 du 20 décembre 2010, l'Assemblée générale a accueilli favorablement la Déclaration de Nusa Dua en tant que contribution à la Conférence, et a demandé au PNUE de participer activement et efficacement au processus préparatoire de la Conférence. L'Assemblée générale a aussi invité le PNUE à apporter une contribution en donnant des idées et en faisant des propositions basées sur ses compétences, son expérience acquise et les enseignements tirés, et a souligné la nécessité de renforcer la pertinence politique du cinquième rapport des Perspectives mondiales de l'environnement en identifiant, entre autres, les options de politique générale propres à accélérer la réalisation des objectifs convenus au niveau international, et de tenir informés les réunions et processus internationaux et régionaux, lors de l'examen des progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs, y compris dans le cadre de la Conférence sur le développement durable.

---

[4] *Rapport du Sommet mondial sur le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud) 26 août–4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.03.II.A.1 et rectificatif), chapitre I, résolution 2, annexe.

[5] Ibid., résolution 1, annexe.

II. Organisation de la Conférence, processus préparatoire et calendrier

13. Un site internet spécifique a été créé pour la Conférence, sur lequel on peut trouver toutes les informations relatives au processus préparatoire (www.uncsd2012.org).

14. Le Secrétaire général a désigné M. Sha Zukang, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, comme Secrétaire général de la Conférence. Un secrétariat spécifique a été créé, dont le personnel provient de la Division du développement durable, appuyé par d'autres entités des Nations Unies. Le Secrétaire général de la Conférence sera aidé par deux coordinateurs exécutifs.

15. Le Comité exécutif des affaires économiques et sociales de l'ONU a été élargi et désigné par le Secrétaire général de la Conférence comme étant le principal mécanisme de coordination de la Conférence, dans le cadre du système des Nations Unies. Celui-ci comprend le secrétariat, les commissions régionales, les fonds et les programmes, les organismes spécialisés, les secrétariats de conventions, les institutions financières internationales, les banques régionales de développement et l'Organisation mondiale du commerce, tous étant appelés à apporter leur soutien au processus préparatoire de la Conférence.

16. Le Secrétariat, ainsi que les directeurs du Programme des Nations Unies pour le développement et du Programme des Nations Unies pour l'environnement, en tant que présidents du Groupe des Nations Unies pour le développement et du Groupe pour la gestion de l'environnement, respectivement, ont aussi accepté de coopérer pour appuyer les activités préparatoires de la Conférence.

17. Un bureau de 11 membres a été créé, composé de 10 membres élus (deux membres pour chaque région) et du Brésil comme membre d'office. Le bureau est présidé conjointement par M. Park In-kook, Représentant permanent de la République de Corée auprès des Nations Unies, et M. John Ashe, Représentant permanent d'Antigua-et-Barbuda auprès des Nations Unies. Les autres membres représentent l'Argentine, le Botswana, la Croatie, l'Egypte, les Etats-Unis d'Amérique (lequel partage son mandat avec le Canada), l'Italie, le Pakistan et la République tchèque.

18. Dans sa résolution 64/236, l'Assemblée générale a créé un Comité préparatoire, chargé de mener les activités préparatoires de la Conférence, et a décidé que le Comité se réunirait à trois reprises. La première session du Comité s'est tenue du 17 au 19 mai 2010 à New York. L'Assemblée a en outre décidé que le processus préparatoire comprendrait des réunions préparatoires au niveau régional, qui auront lieu en 2011.

19. D'autre part, à sa première session, le Comité préparatoire a convenu de tenir trois réunions intersessions informelles à composition non limitée supplémentaires, chacune d'une durée de deux jours[6]. Le calendrier du processus préparatoire figure ci-dessous.

Première réunion du Comité préparatoire	17–19 mai 2010
Première réunion intersessions informelle à composition non limitée	10 et 11 janvier 2011
Deuxième réunion du Comité préparatoire	7–9 mars 2011
Deuxième réunion intersessions informelle à composition non limitée	14 et 15 novembre 2011
Troisième réunion intersessions informelle à composition non limitée	Date à préciser
Troisième réunion du Comité préparatoire (juste avant la Conférence)	Mai 2012 (date à préciser)

20. L'annexe à la présente note donne un aperçu du calendrier du processus préparatoire et ses principales étapes, ainsi que les principales étapes des travaux du PNUE, pour répondre aux exigences du processus préparatoire et aux initiatives qui contribuent aux thèmes et objectifs fondamentaux de la Conférence.

[6] Cette recommandation a été approuvée par l'Assemblée générale, dans sa résolution 65/152 du 20 décembre 2010.

III. Dispositif selon lequel le Programme des Nations Unies pour l'environnement contribuera à la Conférence

21. Le Directeur exécutif du PNUE a mis en place des mécanismes propres à assurer la participation du PNUE au processus préparatoire de la Conférence. Deux responsables principaux ont été chargés d'organiser l'ensemble de ce processus.

22. Une équipe de coordination inter-divisions a été créée, en tant que principal mécanisme de coordination de la participation du PNUE. L'équipe est composée d'un représentant de chaque division; elle est chargée d'apporter une contribution en substance et en temps voulu au processus préparatoire et d'assurer une liaison effective et continue auprès de l'ensemble du secrétariat du PNUE. Le Secrétariat des organes directeurs (relations intergouvernementales), les Service des grands groupes et des parties prenantes (relation avec les grands groupes) et le Groupe pour la gestion de l'environnement (relations inter-organismes) font aussi partie de l'équipe. Les deux responsables principaux et l'équipe de coordination se réunissent une fois par mois. L'équipe est chargée également de proposer et de mettre en œuvre un processus destiné à assurer la participation des secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement.

23. Etant donné que les thèmes principaux de la Conférence sont la gouvernance et l'économie verte, le PNUE a créé des groupes de travail sur l'économie verte et la gouvernance internationale de l'environnement, afin de coordonner les différentes contributions du PNUE au processus préparatoire. Les directeurs de la Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie et de la Division du droit de l'environnement et des conventions y relatives, respectivement, sont chargés de convoquer les groupes de travail.

24. Un groupe de travail sur l'économie verte a été convoqué en septembre 2010, et ses 15 membres se sont réunis depuis une fois par mois, sous la présidence du Directeur de la Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie du PNUE. Le groupe a élaboré un plan de travail et un calendrier des principaux évènements relatifs à l'économie verte et à la Conférence prévus au cours des 18 prochains mois. Il a examiné les résultats attendus de la Conférence et a assuré la participation des responsables de tous les bureaux régionaux et autres bureaux au processus préparatoire de la Conférence. Il a fourni une mise à jour périodique aux hauts responsables et au Directeur exécutif du PNUE. Les travaux du PNUE sur les modes de consommation et de production durables et du Groupe international du PNUE pour la gestion durable des ressources font aussi partie de la contribution du PNUE à la Conférence[7] et seront coordonnés par le groupe de travail.

25. La participation des grands groupes et des parties prenantes est un aspect important de la contribution du PNUE au processus préparatoire de la Conférence. Le Comité de facilitation des grands groupes oriente et appuie l'ensemble de l'engagement du PNUE auprès des grands groupes et des parties prenantes. Le PNUE a créé, en collaboration avec le Comité de facilitation, un groupe consultatif des grands groupes au sujet de la gouvernance internationale de l'environnement, qui a contribué aux travaux du Groupe consultatif de ministres ou de représentants de haut niveau sur la gouvernance internationale de l'environnement. Le PNUE organisera plusieurs consultations thématiques auprès des grands groupes et des parties prenantes, sur l'économie verte, la gouvernance internationale de l'environnement et les lacunes subsistantes dans la réalisation des objectifs convenus au niveau international, qui seront intégrées directement au processus préparatoire de la Conférence.

26. Le cinquième rapport des Perspectives mondiales de l'environnement (GEO-5) représente aussi une importante contribution à la Conférence. Ce rapport procède à une évaluation mondiale de l'état de l'environnement, demandée par le Conseil d'administration du PNUE[8]. Son champ d'application, ses objectifs et son processus ont été convenus ultérieurement, lors d'une consultation intergouvernementale et multipartite internationale, qui a eu lieu à Nairobi du 29 au 31 mars 2010, conformément au mandat établi par le Conseil d'administration. Les Etats membres ont décidé de travailler ensemble sur ce processus qui examine l'interface entre science et politique et qui a pour but d'évaluer les changements dans l'environnement au regard des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs convenus au niveau international et des efforts déployés pour accélérer leur réalisation. L'accord conclu pendant la consultation multipartite internationale exige de prendre en compte les synergies qui existent entre les thèmes de la Conférence, tels que l'économie verte dans l'optique du

[7] Un déjeuner ministériel spécial sur le PNUE et la dix-neuvième session de la Commission du développement durable aura lieu pendant les consultations ministérielles de la vingt-sixième session du Conseil d'administration du PNUE.

[8] Partie III de la décision 25/2 du Conseil d'administration.

développement durable et de l'élimination de la pauvreté et le cadre institutionnel du développement durable.

IV. Contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement au processus préparatoire de la Conférence

27. Le PNUE participe pleinement au processus préparatoire de la Conférence, notamment par le biais de ses travaux permanents sur l'économie verte et la gouvernance internationale de l'environnement. L'expérience acquise par le PNUE et son rôle de chef de file dans ces domaines lui ont permis d'apporter une contribution substantielle au processus préparatoire de la Conférence. Le PNUE a contribué à tous les domaines recensés par le secrétariat de la Conférence : des réunions agrandies du Comité exécutif des affaires économiques et sociales; un processus préparatoire relatif aux rapports du Secrétaire général et à d'autres documents; une contribution technique aux thèmes et objectifs de la Conférence; des détachements de personnel; une aide directe aux préparatifs régionaux; le développement d'initiatives qui relient leur mandat aux thèmes et objectifs de la Conférence; le développement d'initiatives intégrées au processus préparatoire de la Conférence ou qui seront lancées lors de la Conférence.

28. Le PNUE a détaché un membre du personnel de haut rang auprès du secrétariat de la Conférence, basé à New York. En plus de ses fonctions habituelles de secrétariat, ce membre du personnel dirigera l'équipe chargée d'élaborer un cadre institutionnel du développement durable.

29. D'autre part, le PNUE a contribué de manière substantielle à l'établissement du rapport du Secrétaire général à l'intention du Comité préparatoire, à sa deuxième session (A/CONF.216/PC//7), notamment sur les deux thèmes principaux de la Conférence.

30. Le PNUE apporte son soutien à la coopération et coordination à l'échelle du système des Nations Unies, en ce qui concerne l'organisation de la Conférence et les contributions de fond apportées au processus préparatoire de la Conférence. Il fait partie du Comité exécutif des affaires économiques et sociales élargi, et il promeut activement une coopération inter-organismes, par l'intermédiaire du Groupe pour la gestion de l'environnement. Le Groupe de gestion des questions relatives à la facilitation du passage à une économie verte, dirigé par le Groupe pour la gestion de l'environnement, en étroite collaboration avec le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, est un exemple d'une telle approche. Le Groupe de gestion des questions élabore actuellement un rapport inter-organismes sur l'économie verte, qui donne un aperçu des activités menées et des approches utilisées par les organismes des Nations Unies en la matière. Ce rapport devrait être diffusé en juillet 2011.

31. Le PNUE travaille en collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et avec le Département des affaires économiques et sociales, pour établir un rapport sur les avantages, les enjeux et les risques associés au passage à une économie verte. Ces trois entités ont aussi organisé une réunion spéciale d'experts sur les conséquences de l'économie verte pour le commerce et le développement durable, qui s'est tenue à Genève les 7 et 8 octobre 2010.

32. Le PNUE finalise actuellement son rapport sur l'économie verte, intitulé « S'orienter vers une économie verte », qui sera présenté à la vingt-sixième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement et à la deuxième session du Comité préparatoire en mars 2011. Ce rapport examine de manière approfondie les enjeux posés et les opportunités présentées par un passage à une économie verte, ainsi que les politiques publiques et les conditions favorables requises pour faciliter le passage à une économie faiblement émettrice de carbone et utilisant efficacement les ressources. L'expérience acquise par le PNUE en matière de soutien apporté à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de ce type dans les pays, et de valorisation d'une utilisation efficace des ressources et de modes de consommation et de production durables, lui a permis de mieux connaître quels sont les conditions et le soutien nécessaires en matière renforcement des capacités, pour parvenir à un développement durable.

33. Le Groupe international pour la gestion durable des ressources du PNUE a publié trois rapports d'évaluation scientifique approfondie sur la gestion durable des ressources naturelles et l'atténuation des incidences sur l'environnement. Le Groupe s'apprête à publier, en mars 2011, son rapport sur un découplage entre la croissance économique et l'utilisation des ressources et la dégradation de l'environnement, lequel examine le potentiel technologique et les options de politique générale permettant un découplage dans différents secteurs. Durant l'exercice biennal 2012–2013, le Groupe compte publier dix rapports d'évaluation qui examinent la viabilité de l'environnement et l'utilisation de ressources naturelles essentielles pour parvenir à l'élimination de la pauvreté, en plus d'une analyse

des avantages, des risques et des compromis associés à différentes technologies faiblement émettrices de carbone, en utilisant une approche fondée sur le cycle de vie. Le Groupe contribue également à l'élaboration du rapport du Groupe de haut niveau du Secrétaire général concernant la viabilité de l'environnement mondial[9], qui devrait être diffusé d'ici la fin de l'année 2011.

34. Le Groupe consultatif de ministres ou de représentants de haut niveau sur la gouvernance internationale de l'environnement, qui a été établi par le Conseil d'administration dans sa décision SS.XI/1, a identifié les fonctions et les mesures potentielles à l'échelle du système des Nations Unies permettant de renforcer la gouvernance internationale de l'environnement, et a examiné les aspects formels d'un cadre institutionnel élargi de la gouvernance internationale de l'environnement. Les travaux du Groupe consultatif constitueront la base des contributions du PNUE aux travaux du Comité préparatoire à sa deuxième session.

35. Les travaux du Groupe consultatif s'appuient sur les travaux d'un ancien groupe consultatif de ministres ou de représentants de haut niveau (établi par le Conseil d'administration dans sa décision 25/4), connu sous le nom de « Processus de Belgrade », ayant abouti au recensement de plusieurs objectifs et fonctions d'un système de gouvernance internationale de l'environnement et à l'élaboration d'une série d'options pour améliorer la gouvernance internationale de l'environnement, qui ont été présentés au Conseil d'administration à sa onzième session extraordinaire.

36. Le PNUE a mené deux consultations intersectorielles internationales auprès des grands groupes et des parties prenantes, au sujet de la gouvernance internationale de l'environnement et de l'économie verte, en octobre 2010, en plus de six consultations régionales consacrées à ces deux thèmes et à d'autres thèmes. D'autres consultations sont prévues en 2011, à commencer par le Forum mondial des grands groupes et des parties prenantes, qui se tiendra en février 2011, immédiatement avant la vingt-sixième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement. Des consultations supplémentaires seront menées à l'échelle régionale sur ces mêmes thèmes, de septembre à décembre 2011. Toutes ces consultations seront intégrées aux travaux du Comité préparatoire à sa deuxième session, ainsi qu'aux travaux des réunions intersessions informelles à composition non limitée. Le PNUE coordonne attentivement ses activités avec le Département des affaires économiques et sociales et avec d'autres organismes des Nations Unies.

37. Le PNUE fournira un résumé du cinquième rapport des Perspectives mondiales de l'environnement à l'intention des responsables politiques, comme contribution aux travaux du Comité préparatoire à sa troisième session. Il est prévu que ce résumé sera examiné et approuvé dans le cadre d'une consultation intergouvernementale (conformément au mandat établi pour ce rapport), avant la tenue de cette troisième réunion du Comité préparatoire. Une fois le résumé approuvé, le PNUE sera en mesure de publier et lancer le rapport à la Conférence.

38. Le PNUE collabore également avec l'Agence de l'environnement d'Abu Dhabi et d'autres parties prenantes importantes en vue d'organiser, en 2011, un premier sommet du genre intitulé : « Eye on Earth » (Un œil sur la planète). Ce sommet rassemblera des gouvernements, des organismes des Nations Unies, des organisations internationales et régionales et des organisations non gouvernementales, ainsi que des entreprises du secteur privé, afin de créer un réseau mondial d'information sur l'environnement et un système centralisé de partage de données et d'informations sur l'environnement. Il est aussi prévu d'élaborer une série de lignes directrices qui seront approuvées lors de ce sommet, puis présentées à la Conférence en vue de leur approbation officielle.

39. Le PNUE travaille en collaboration avec les commissions économiques régionales et les forums ministériels, pour encourager une mobilisation régionale à l'appui de la Conférence et de ses processus préparatoires. En Afrique, le PNUE est membre du comité directeur des préparatifs régionaux de l'Afrique à l'appui de la Conférence, au secrétariat basé au sein de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, et il coordonnera l'élaboration d'un rapport régional sur l'économie verte. Le PNUE contribue largement également, en collaboration avec la Commission du développement durable et d'autres partenaires des Nations Unies, à l'élaboration d'un rapport sur la gestion des ressources naturelles de l'Afrique dans l'optique du développement durable.

40. Dans la région Asie-Pacifique, le PNUE a participé à la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement, qui s'est tenue en octobre 2010, à Astana. Il communique régulièrement avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique au sujet des préparatifs de la Conférence, et il prévoit de communiquer des informations aux forums ministériels infrarégionaux concernés. D'autre part, les principales conclusions d'un rapport conjoint établi par le PNUE, la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique

[9] www.un.org/wcm/content/site/climatechange/pages/gsp.

et la Banque asiatique de développement, intitulé « Croissance verte, ressources et résilience : la viabilité de l'environnement en Asie et dans le Pacifique », ont été présentées à la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement et constitueront une importante contribution régionale au processus préparatoire de la Conférence.

41. En Europe, le PNUE travaille en étroite collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, laquelle coordonne les activités préparatoires de la Conférence dans cette région. Le PNUE contribue activement et de manière substantielle aux préparatifs de la septième Conférence ministérielle sur « l'environnement au service de l'Europe », qui aura lieu à Astana, du 21 au 23 septembre 2011, dont on s'attend qu'elle contribue au processus préparatoire de la Conférence et dont l'un des principaux thèmes est l'économie verte. Le PNUE apportera son soutien, entre autres, au secrétariat de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, en apportant une contribution de fond au document de politique générale sur l'économie verte.

42. Dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes, le PNUE a travaillé en collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en aidant à organiser des consultations régionales avant la première réunion intersessions de préparation de la Conférence, qui a eu lieu les 10 et 11 janvier 2011. Le PNUE a présenté des exposés sur l'économie verte, la gouvernance internationale de l'environnement et le cadre institutionnel du développement durable. Le PNUE a été invité par les gouvernements et les grands groupes à participer et à contribuer aux discussions régionales et infrarégionales portant sur les thèmes de la Conférence.

43. En Amérique du Nord, le PNUE travaille en collaboration avec les grands groupes sur les thèmes de la Conférence et communique régulièrement avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU. En Asie occidentale, le PNUE communique régulièrement avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale, et a accepté de contribuer aux travaux préparatoires de la Conférence dans cette région.

V. Maintien de la contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement au processus préparatoire de la Conférence

44. Les principales questions relatives au maintien et à l'amélioration de la contribution du PNUE au processus préparatoire de la Conférence incluent :

a) Comment le PNUE peut-il appuyer la participation des ministres au processus préparatoire de la Conférence, pour parvenir à des résultats spécifiques ayant trait aux objectifs et thèmes de la Conférence, en particulier en ce qui concerne le renforcement de la gouvernance internationale de l'environnement, afin de contribuer de manière substantielle au cadre institutionnel du développement durable et au passage à une économie verte et équitable?

b) Comment les ministres et le Forum ministériel mondial sur l'environnement peuvent-ils fournir une direction stratégique au PNUE, ainsi qu'au processus préparatoire de la Conférence lui-même?

c) Comment le PNUE peut-il améliorer sa participation aux niveaux régional et national, pour appuyer le processus préparatoire de la Conférence?

Annexe

Étapes pour la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

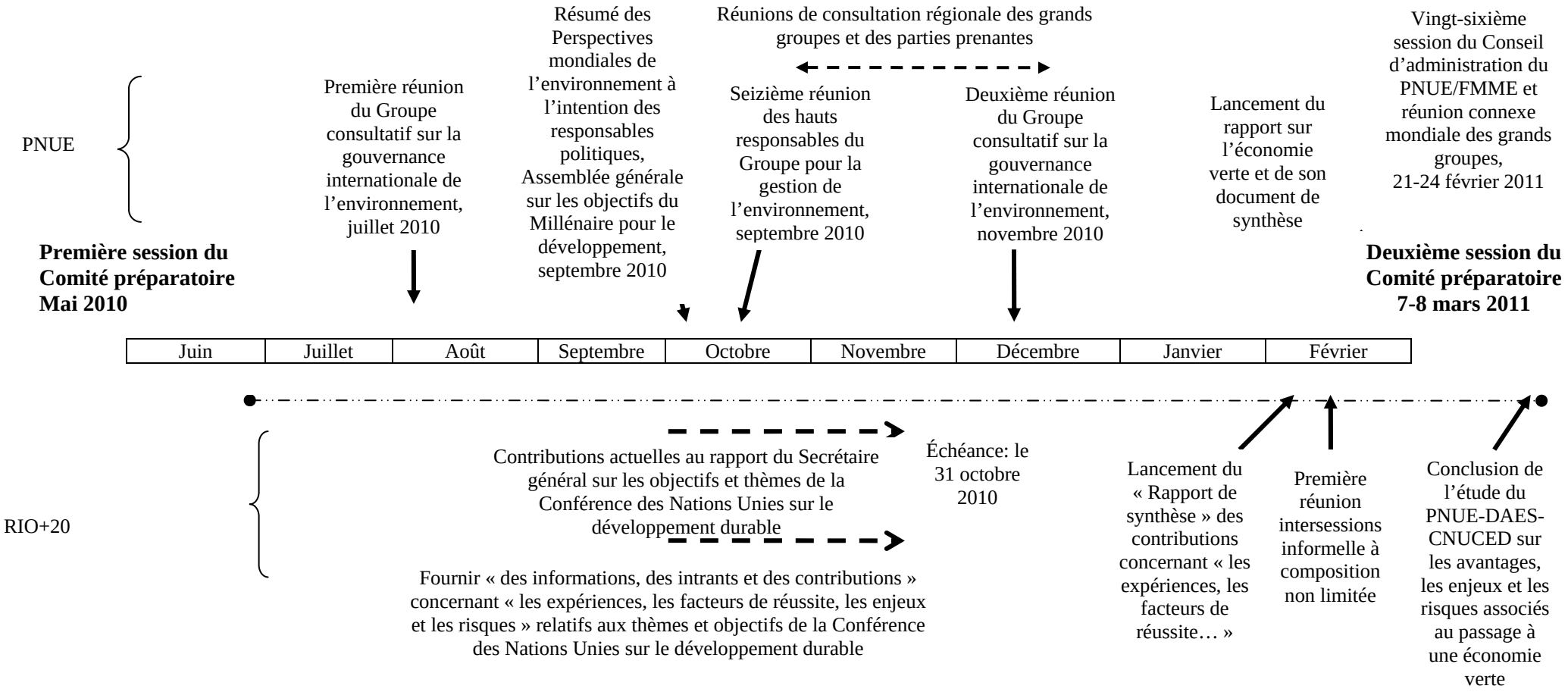

Étapes pour la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable[10]

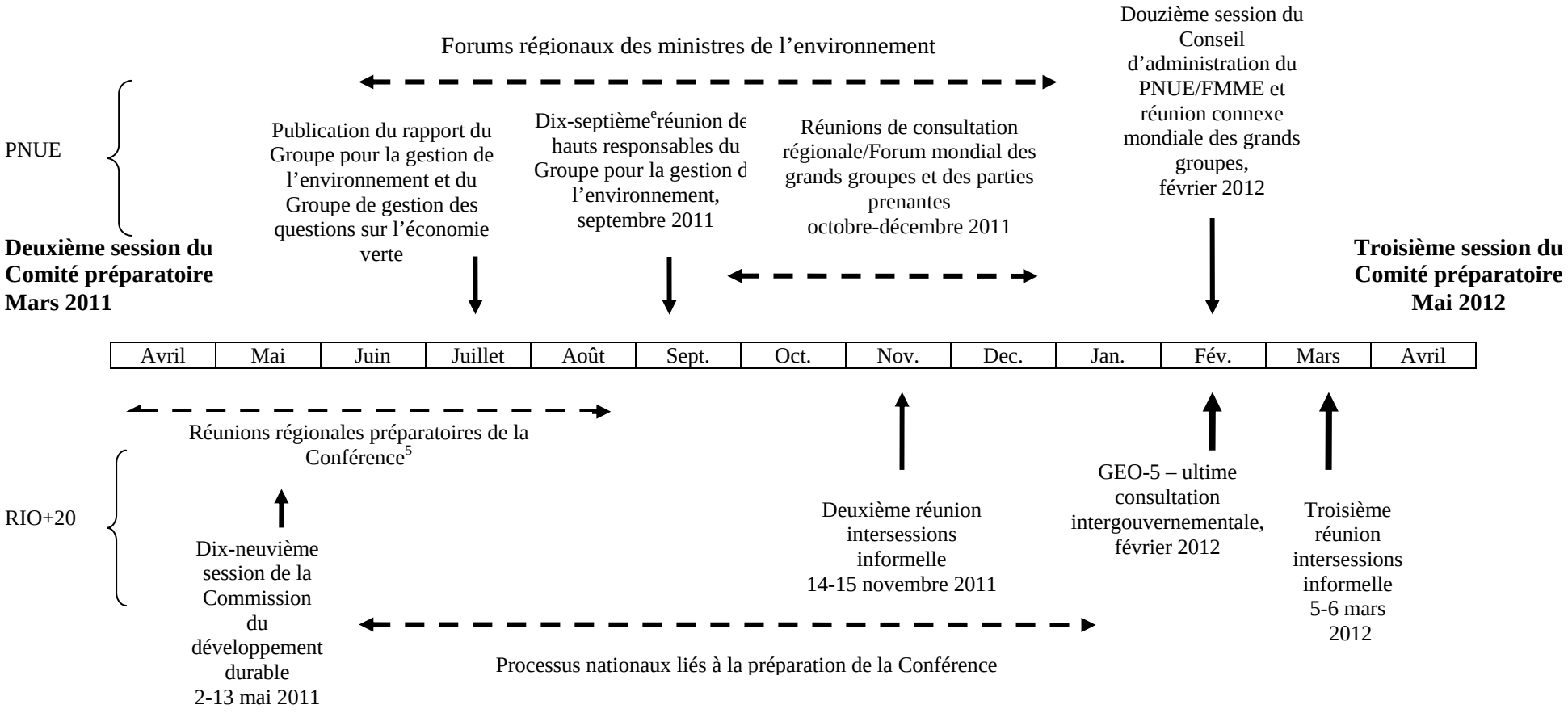

[10] Les dates de la troisième réunion intersessions informelle à composition non limitée et des réunions préparatoires régionales n'ont pas encore été confirmées.